

Lons-le-Saunier, le 7 novembre 2023

Service Eau Environnement Risques et Forêt

**Suivi de la sécheresse dans le
département du Jura**

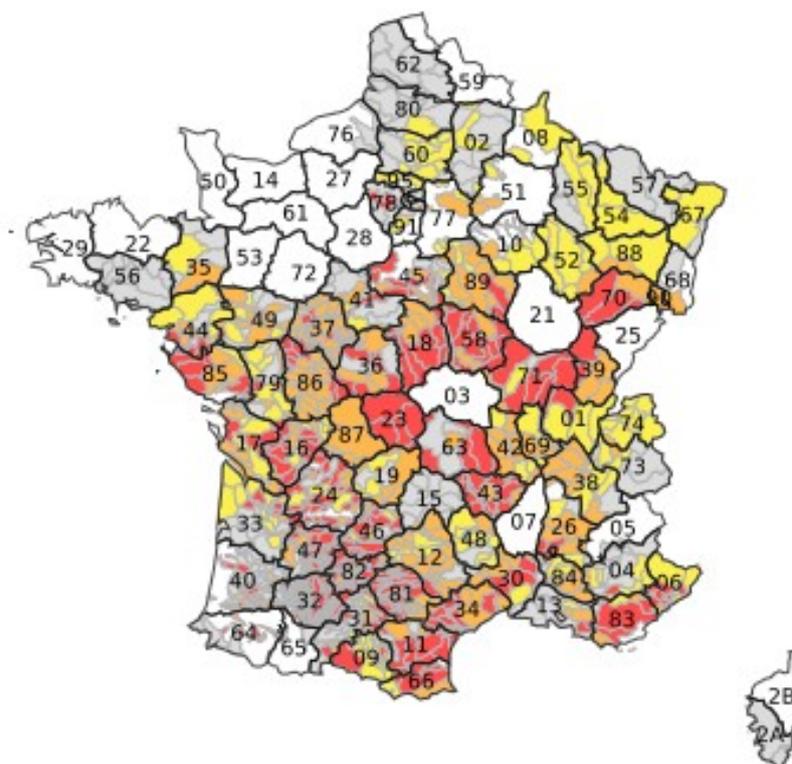
Compte-rendu de la cellule de veille sécheresse n°14 du 31 octobre 2023

Participants / Excusés :

DREAL : Excusé	UD DREAL : Florian CHARRIER	ARS : Excusé	Météo France : Excusé
OFB : Excusé	SDIS : Nicolas Charles-Defrance	SIDPC : François CURIE	SDJES : Patrick DEROGIS
Gendarmerie : Excusé	FDAAPPMA : Excusé	Syndicat des irrigants : Excusé	DDT : Delphine BONTHOUX Vincent BERNIZET

Situation des arrêtés de restriction temporaire des usages de l'eau avant la cellule de veille :

1. Situation nationale sur les eaux superficielles au 31/10/2023 publiés avant le 30/10/2023



2. Situation des départements limitrophes au Jura :

- **Haute-Saône** : Depuis le 06 octobre 2023 :
 - en **Alerte renforcée** sur les secteurs « Bassin versant de l'Allan » et « Rivières vosgiennes et de la dépression vosgienne » ;
 - en **Crise** sur les secteurs « Nappes et rivières des basses vallées du Doubs et de l'Ognon », « rivières du plateau haut de saônois » et « Saône amont ».
- **Doubs** : Depuis le 27 octobre 2023 :
 - suppression des restrictions sur l'ensemble du département.
- **Saône-et-Loire** : Depuis le 12 octobre 2023 :
 - en **Crise** sur les secteurs « Arconce et Sornin », « Grosne », « Arroux Morvan », « Saône aval » et « Seille et Guyotte » ;
 - en **Alerte renforcée** sur le secteur « Vallée de la Loire » ;
 - en **Alerte** sur le secteur « Bourbonce » ;
 - en **Vigilance** sur les secteurs « Dheune ». L'arrêté arrivera à échéance le 31/10.
- **Ain** : Depuis le 13 octobre 2023 :
 - en **Crise** sur les zones d'alerte eaux superficielles « Rivières de Bresse » et « Saône-Aval » ;
 - en **Alerte** les zones d'alerte eaux superficielles « Rivières de Dombes », « Rivières du Bugey » et « Rivières du Haut-Rhône » ;
 - en **Alerte renforcée** les zones d'alerte eaux souterraines « Dombes-Sud » et « Dombes-Certines-Nord » ;
 - en **Alerte** la zone d'alerte eaux souterraines « Plaine de l'Ain » ;
 - en **Crise** la zone d'alerte eaux souterraines « Saône Aval ».
- **Côte-d'Or** : Depuis le 26 octobre 2023 :
 - suppression des restrictions sur l'ensemble du département.

3. Situation du Jura : Depuis le 31 octobre 2023 :

4. Depuis le 6 octobre :

Usages Non-économiques (Particuliers et Collectivités)		
Nord Jura		CRISE
Seille		CRISE
Plateau Calcaire		ALERTE RENFORCÉE
Haute – Chaîne		ALERTE RENFORCÉE
Usages Économiques (Industriels et Exploitants Agricoles)		
Nord Jura		ALERTE RENFORCÉE
Seille		VIGILANCE
Plateau Calcaire		ALERTE RENFORCÉE



Situation de la ressource en Eau et des usages dans le département du Jura :

1. Situation de la ressource en Eau :

Situation météorologique :

Du 1^{er} septembre 2023 au 29 octobre 2023, après un mois de septembre très déficitaire en pluviométrie (en moyenne, moins 25 % par rapport à la normale sur le département), les bilans pluviométriques se situent au voisinage de la normale ou sont faiblement excédentaires du nord au sud en passant par l'est du département, et sont excédentaires à l'ouest de 10 % à 40 %. A l'échelle du département, le cumul pluviométrique jusqu'au 29 octobre affiche près de 280 mm, ce qui représente un excédent pour le moment voisin de 15 %.

Situation édaphique (MétéoFrance) :

Sur les 3 derniers mois, les conditions d'humidité des sols se situent autour de la normale de la plaine Doloise à la Bresse Jurassienne, ainsi que vers le Val d'Amour et modérément sèches du nord du Revermont au vignoble du Jura. On retrouve des conditions très sèches sur la majeure partie du Revermont au Haut Jura, voire extrêmement sèches à l'est de Champagnole. **Sur les 12 derniers mois, les conditions d'humidité des sols restent modérément sèches à très sèches** sur l'ensemble du département du Jura, voire encore extrêmement sèches sur le sud de la petite montagne.

Le temps est changeant tout en donnant des précipitations, parfois continues, parfois intermittentes mais tout de même conséquentes sur le mois d'octobre.

L'indice d'humidité des sols poursuit sa remontée rapide pour se rapprocher des valeurs records hautes, en risquant même parfois de les dépasser. Des pluies sont annoncées pour la fin de semaine.

Situation hydrologique (DREAL, OFB et FDAAPPMA) :

Au niveau des stations de mesures hydrométriques et d'après les données basées sur un les débits des 15 derniers jours (cf. :<http://www.rdbrmc.com/hydroreel2/index.php>), les VCN3 se trouvent calculés sur les journées des 17, 18 et 19 octobre (soit juste avant les précipitations du 20 octobre) :

- **Nord-Jura** : « Le Doubs à Neublans-Abergement » et « le Doubs à Besançon » sont en **Crise**, « la Loue à Champagne-sur-Loue » est en **alerte renforcée**.
- **Seille** : « La Brenne à Sellières » est en **Vigilance**, « la Gizia à Frontenaud » est **Normale** et « la Seille à Voiteur » est en **Alerte renforcée**.
- **Plateau Calcaire** : L'Ain à Bourg-de-Sirod » est en **Alerte**, tandis que « la Furieuse à Salins-les-Bains » et « le Hérisson à Doucier » sont en **Alerte renforcée**.
- **Haute-Chaîne** : « La Bienne à Morez » et « le Tacon à Saint-Claude » sont Normaux, tandis que « le Doubs à Mouthe » est en **Vigilance**.

La tendance est à l'amélioration significative des débits des cours d'eau, les VCN3 cantonnés aux trois premiers jours des quatorze derniers jours semblent matérialiser la fin de l'étiage estival 2023.

Situation hydrogéologique (DDT) :

Sur le secteur Nord-Jura, le piézomètre de Molay est en **Vigilance** et celui d'Arc-et-Senans est **Normal**.

Sur le secteur Seille, le piézomètre de Desnes et de Villevieux sont **Normaux**.

La tendance est à l'amélioration notable du niveau des nappes, le récent retour à la normale manque de robustesse et appelle à rester vigilant quant à l'évolution de la situation des eaux souterraines.

2. Situation des usages de l'Eau :

Situation de l'alimentation en eau potable (ARS)

Rien à signaler.

Situation des milieux aquatiques (FDAAPPMA et OFB)

Rien à signaler.

Situation des activités sportives (SDJES)

Rien à signaler.

Industrie (UID-DREAL)

Aucun échange récent avec les industriels, mais la DREAL a fait auprès de l'UD DREAL un retour des saisies effectuées sur « démarches simplifiées » pendant la période de restrictions des usages de l'eau.

Irrigation agricole (représentants des associations syndicales autorisées d'irrigation)

Rien à signaler.

Incendie et secours (SDIS)

Rien à signaler.

Gestion de crise (SIDPC)

Rien à signaler.

Relevé de décision :

Au vu de l'amélioration des débits des cours d'eau, il est proposé à M.le préfet une levée des restrictions imposées aux usages indexés sur les eaux superficielles. Au vu de l'inertie propre à la recharge des nappes, il est proposé de maintenir le niveau de restriction de la Vigilance aux usages de l'eau (usages économiques sur les secteurs « Nord Jura » et « Seille ») indexés sur les eaux souterraines. Cet arrêté de restriction aura la particularité d'avoir une durée de validité de 1 mois, pour clore la gestion de la sécheresse 2023.

Usages Non-économiques (Particuliers et Collectivités)		
Nord Jura		Normale
Seille		Normale
Plateau Calcaire		Normale
Haute – Chaîne		Normale
Usages Économiques (Industriels et Exploitants Agricoles)		
Nord Jura		VIGILANCE
Seille		VIGILANCE
Plateau Calcaire		Normale

Haute – Chaîne		Normale
----------------	---	----------------



La cheffe du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt,



Delphine BONTHOUX